



DOCUMENTS A REMETTRE LE JOUR DE L'INSCRIPTION

L'ETABLISSEMENT NE FOURNIT PAS DE PHOTOCOPIE

Attention: Tout dossier incomplet ou hors créneau ne sera pas accepté

1. SERVICE VIE SCOLAIRE

- □ La fiche de renseignements **complétée et signée** (recto-verso).
- L'étude automatique de Bourse.
- □ Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de l'élève.
- □ La photocopie des bulletins de l'année 2023-2024.
- □ Un certificat de fin de scolarité délivré par l'établissement précédent (EXEAT).
- Dernière page du règlement intérieur <u>signée.</u>
- □ Un document officiel prouvant la garde de l'enfant en cas de séparation ou de divorce.
- □ Le PAP (si votre enfant est concerné).
- □ Le PPS (si votre enfant est concerné).
- Pour les étudiants (BTS, AS, AP) et les redoublants de terminale : la photocopie du relevé de notes au baccalauréat.

2. SERVICE MEDICO-SOCIAL

- □ La fiche d'urgence à l'attention des parents.
- □ Le PAI (si votre enfant est concerné).

3. SERVICE INTENDANCE:

(Pour plus de précisions, voir la fiche d'inscription à la demi-pension).

- □ Le RIB du responsable légal <u>comportant le nom et le prénom de l'élève au dos</u> (compte sur lequel seront crédités les remboursements divers, dont les bourses, voyages...).
- □ Une avance d'un montant de 50,00 € à régler par chèque à l'ordre de l'agent comptable, ou bien en espèces.
- □ Pour bénéficier de la part prise en charge par la Région : fournir le quotient familial CAF ou à défaut la photocopie des impôts 2023 sur les revenus 2022.
- □ La photocopie du livret de famille (page mariage et naissance de tous les enfants).

4. ASSOCIATIONS

- □ <u>OPTIONNEL</u>: 1 chèque de 5€ et le reçu correspondant (figurant sur le bulletin d'adhésion) à la participation des familles aux activités de la Maison des Lycéens.
- ☐ OPTIONNEL: 1 chèque de 20€ et le reçu correspondant (figurant sur le bulletin d'adhésion) à la participation des familles aux activités de l'Association Sportive.